



Service en ligne de réquisition d'inscription

Parcours de la réquisition
d'inscription après sa
transmission

Contenu de la formation

1 – Introduction	3
2 – Analyse par un officier adjoint de la publicité foncière	4
3 – Consulter les documents émis par l’Officier de la publicité foncière.....	6
4 – Conclusion.....	7

1 – Introduction

The screenshot shows the 'Inscrire' page of the 'Registre foncier du Québec en ligne'. The user is identified as 'Lemay, André (LEMAN196)'. The page title is 'Inscrire' and the main heading is 'Tableau de bord des réquisitions présentées'. There are three callouts: 'A' points to the 'Statut' column showing 'En traitement'; 'B' points to the 'Tableau de bord des réquisitions présentées' heading; and 'C' points to the 'DHM' column showing '2020-03-09 11:14'. The table has columns for 'Type', 'CF', 'DHM', 'No d'inscription', 'Résumé dossier', and 'Statut'. A row of data is visible: 'Acte au long', 'Saint-Hyacinthe', '2020-03-09 11:14', '22 018 592', and 'Formation'. There are also buttons for 'Afficher toutes les réquisitions' and 'Retour aux réquisitions en cours'. The footer includes 'Nous joindre', 'Québec', and '© Gouvernement du Québec, 2020'.

Le parcours de la réquisition d’inscription à l’aide du service en ligne de réquisition d’inscription est maintenant complété. Voyons les étapes par lesquelles passera cette réquisition après sa transmission au Registre foncier.

Une fois toutes les étapes du service en ligne de réquisition d’inscription complétées et la réquisition transmise, celle-ci a le statut « En traitement » (A). C’est dans le tableau de bord des réquisitions présentées (B) que l’on trouvera cette information.

La réquisition est transmise au Registre foncier afin d’être analysée par un officier adjoint de la publicité foncière nommé et assermenté. La réquisition se verra attribuer une « DHM », soit la date, l’heure et la minute (C), dans le système informatique du Registre foncier dès sa réception.

2 – Analyse par un officier adjoint de la publicité foncière

	ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION DE DROIT AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC
---	---

Je certifie que la réquisition présentée le 2020-07-29 à 14:32 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 017 671.

Le fichier de signature électronique ECACL22_017_671.sig, qui accompagne ce document, émis par [REDACTED] **L'Officier de la publicité foncière du Québec**, atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Acte
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	M ^e André Lemay
Numéro de minute :	34853

L'officier adjoint de la publicité foncière est la personne qui effectue l'analyse de la réquisition. L'officier s'assure que la réquisition contient les mentions prescrites et qu'elle satisfait aux dispositions des lois et règlements applicables. Une fois le traitement terminé, la réquisition d'inscription conforme sera inscrite au Registre foncier. À la suite de cette inscription, un état certifié d'inscription (A) sera produit. Ce document confirme que la réquisition d'inscription est conforme aux lois et règlements encadrant la publicité foncière.

B

Votre réquisition présentée pour inscription de droit le 2020-07-29 à 14:33 pour la circonscription foncière de Montréal

sous le numéro 22 017 672 n'a pas été inscrite pour le motif suivant :

A

- La désignation de l'immeuble mentionnée dans la réquisition diffère en lettres et en chiffres (art. 3010 C.c.Q.).

Identification de la réquisition

Mode de présentation : Acte
Forme : Notariée en minute
Notaire instrumentant : M^e André Lemay
Numéro de minute : 12547

Traité par Technicien , l'Officier adjoint

En revanche, lorsque la réquisition présentée est irrecevable, ou qu'elle contient des inexactitudes ou des irrégularités, l'officier ne fait aucune inscription sur les registres; il informe le requérant des motifs du refus d'inscription (A). C'est dans cette situation qu'un mémo de refus (B) sera produit et remis au client.

Lorsque la réquisition d'inscription est acceptée, inscrite au Registre foncier et qu'un état certifié d'inscription est produit, le tarif applicable est prélevé sur la carte inscrite au dossier client.

Si, au contraire, la réquisition d'inscription est refusée, le client recevra un mémo de refus (B). À ce moment, le client devra effectuer les corrections nécessaires et refaire le processus complet dans le service en ligne de réquisition d'inscription.

3 – Consulter les documents émis par l’Officier de la publicité foncière

INSTRUCTIONS CONSULTER COMMANDER FACTURE(S) INSCRIRE - SLRI

DOSSIER CLIENT DHM MESSAGES (4) BULLETIN

REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC EN LIGNE

Boîte de messages

[Boîte de réception](#) [Éléments supprimés](#)

Boîte de réception

Sélectionner tout

Sujet	Date de réception	Date d'effacement
<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Lemay, André (LEMAN196)		
<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Facture du Registre foncier (2020-07-29)	2020-07-29	2020-09-12
<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Facture du Registre foncier (2020-07-29)	2020-07-29	2020-09-12
<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> État certifié : Exemple boîte messages 1	2020-07-29	2020-09-12
<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Mémo de refus : PARCOURS SLRI	2020-07-29	2020-09-12

Actualiser Marquer non lu Supprimer

Que ce soit un état certifié d’inscription ou un mémo de refus, ces documents se trouveront dans la section « Messages » (A), dans le dossier client, sur le site du Registre foncier du Québec en ligne.

4 – Conclusion

Inscrire

Tableau de bord des réquisitions présentées

Afficher toutes les réquisitions

Type ▼	CF	DHM	No d'inscription	Résumé dossier	Statut ▼
Avis d'adresse	Saint-Hyacinthe	2014-10-15 9:00	6 895 259		Refusé
Avis d'adresse	Saint-Hyacinthe	2014-10-15 9:00	6 895 258		Refusé
Radiation	Montréal	2014-10-14 14:59	22 017 415		Refusé
Acte au long	Montréal	2014-10-14 14:12	22 017 414		Accepté
Acte au long	Montréal	2014-10-14 13:07	22 017 413		Refusé
Modif. avis adresse	Montréal	2014-10-14 11:22	6 000 329		En traitement

A

En résumé, une fois que la réquisition d'inscription a été transmise au Registre foncier, cette dernière est acceptée ou refusée (A) selon l'analyse de l'officier adjoint de la publicité foncière. Le client reçoit alors les documents nécessaires pour finaliser son dossier ou effectuer les corrections nécessaires.